



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Monsieur Simon Boucher, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi de 9 h 00 à midi et de 13 h 15 à 16 h 30

Avis donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 13^e jour du mois de février 2025.

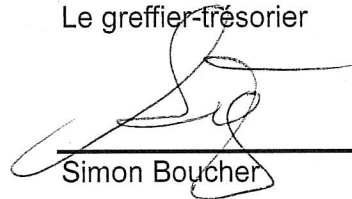


Simon Boucher
Greffier-trésorier

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour du mois de février 2025, entre 9 heures et 11 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de février 2025

Le greffier-trésorier



Simon Boucher